CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E149231** **VALABLE JUSQU'AU** **17/10/2027**

ÉDITÉ LE 03/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/05/2009

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 13/05/2016

Capital : 500 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ 512571589

Siret : 512 571 589 00039

Code NACE : 4311Z

Numéro caisse de congés payés : 4025744

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 3024168

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 3024168

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : LINGENHELD TRAVAUX SPECIAUX

CHEMIN DU HITZTHAL
CARREFOUR BELLEVUE
67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM

Téléphone : 03 88 77 41 30 **Fax :** 03 88 77 41 31
Portable : 06 27 87 07 51

Responsabilité légale :
SAGILOR (437 831 407) / LINGENHELD FRANCK DIRECTEUR GÉNÉRAL / DEL ROSARIO JONATHAN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : www.lingenheld.fr

E-mail : travauxspeciaux@lingenheld.fr

Effectif moyen : 76 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 24 294 352 **Tranche de classification :** CA9

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1113	Démolition - déconstruction (Technicité supérieure)	76	09/09/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/09/2026 10:32

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.